



# Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Enseignante associée ou enseignant associé

Annexe C – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Juin 2024



This document is available in English under the title  
*Associate Teaching*.

# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Section A : Fondements des cours menant à une QA</b>	<b>3</b>
Perfectionnement professionnel en Ontario	3
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	5
Agrément : programme de qualification additionnelle	7
<b>Section B : Conception des cours menant à une QA</b>	<b>8</b>
Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie	8
Exigences liées aux cours menant à une QA	8
Ressources	16



## Préface

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des rédactrices et rédacteurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours, ainsi que des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Les lignes directrices sont divisées en deux sections :

### **Section A : Fondements des cours menant à une QA**

Cette section expose les éléments fondamentaux du contenu du cours. Le système d'éducation de l'Ontario tient compte de ces éléments pour favoriser le bien-être du pédagogue et de l'apprenant; ils sont essentiels à la création d'un milieu d'apprentissage sûr, accueillant et inclusif pour tous les apprenants et les pédagogues.

### **Section B : Conception des cours menant à une QA**

Cette section examine les concepts de base et éléments connexes qui forment les conditions d'agrément pour tous les cours menant à une QA. Elle expose également les éléments particuliers du contenu qui permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences relatives au cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours et le terme «apprenant» fait référence aux élèves.

## Introduction

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française
- écoles privées
- écoles publiques de langue anglaise
- écoles indépendantes
- écoles catholiques de langue française
- milieux urbains
- écoles catholiques de langue anglaise
- milieux ruraux
- écoles des Premières Nations
- régions éloignées.
- écoles provinciale et d'application

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le règlement.

## Section A : Fondements des cours menant à une QA

Placer les intérêts et le bien-être de chaque apprenant au premier plan est au cœur de l'enseignement en Ontario.

### Perfectionnement professionnel en Ontario

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante. Les pédagogues participent à des activités de perfectionnement professionnel dans l'objectif d'améliorer le rendement des apprenants de la province.

Les pédagogues suivent un programme de formation initiale à l'enseignement de quatre sessions afin d'obtenir les qualifications requises pour enseigner en Ontario. Tout au long de leur carrière, ils continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel adoptant diverses formes, dont des séances offertes par le ministère de l'Éducation, par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires; des lectures professionnelles; et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA sont conçus par des pédagogues et ont pour objectif de guider et d'améliorer l'exercice professionnel. Ces cours permettent aux pédagogues d'approfondir leurs connaissances et compétences en matière de conception et de mise en œuvre de programmes spécifiques. Ils soutiennent également l'exercice professionnel en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative.

Le cours menant à la QA *Enseignante associée ou enseignant associé* reflète **les théories et processus d'apprentissage des adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et le questionnement. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprenants.

## Cadre de formation de la profession enseignante

Le *Cadre de formation de la profession enseignante* décrit les occasions et processus qui appuient le perfectionnement professionnel continu des pédagogues. Les cours menant à une QA permettent aux pédagogues de mettre à profit et de faire progresser leurs connaissances, leurs compétences, leurs pratiques et leurs valeurs.

## Normes de déontologie de la profession enseignante



## Normes d'exercice de la profession enseignante



Vous pouvez consulter ces ressources fondées sur les normes sur le [site web de l'Ordre](#).

## **Contexte d'apprentissage de l'Ontario**

Les pédagogues de l'Ontario reconnaissent que l'apprentissage est influencé par les forces, les besoins, les champs d'intérêt, le vécu et les identités de l'apprenant. L'éducation en Ontario est complexe et dynamique. Les écoles de l'Ontario sont des communautés d'apprentissage qui reflètent la diversité de la province. Le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi sur l'éducation* servent de fondement à une éducation équitable, inclusive et accessible.

La profession enseignante en Ontario continue d'évoluer en réponse à la diversité actuelle et changeante des apprenantes et apprenants. Ainsi, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques. Grâce au perfectionnement professionnel continu, ils approfondissent leur compréhension des principes énoncés ci-dessous. Ce faisant, ils enrichissent leurs pratiques professionnelles pour appuyer l'apprentissage et pour favoriser le bien-être de chaque apprenant.

### **Fondement antioppression**

Un fondement antioppression est une approche qui vise à garantir que l'équité et les droits de la personne fassent partie intégrante de tous les cours et programmes menant à une QA offerts aux pédagogues de l'Ontario. Il reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Les activités de perfectionnement professionnel des enseignants doivent reconnaître et aborder les contextes historiques qui ont contribué aux diverses formes d'oppression. Un fondement antioppression reconnaît que des préjugés et des suppositions liés au pouvoir et aux privilèges influencent l'apprentissage des pédagogues et des apprenants, et ont une incidence sur leur bien-être. Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle commune de cerner et de remettre en question les obstacles individuels et systémiques afin d'appuyer l'apprentissage, et de favoriser le bien-être et l'inclusion de chaque apprenant.

### **Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances autochtones en éducation**

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en explorant et en intégrant les histoires, les perspectives et les systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la conversation et la collaboration avec les communautés autochtones les guideront sur la voie de la réconciliation.

## Politique d'aménagement linguistique

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux membres de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident le droit à une instruction dans leur langue maternelle.

En Ontario, la Politique d'aménagement linguistique (PAL) définit le mandat unique des écoles de langue française. Les pédagogues agissent à titre d'ambassadeurs et promeuvent la langue française et la culture francophone auprès des apprenantes et apprenants. Ils approfondissent leur compréhension de l'identité linguistique et culturelle des apprenants francophones. Ils développent ensemble un sentiment d'appartenance à la francophonie en Ontario, au Canada et dans le reste du monde.

## Apprentissage pour tous

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Ils fournissent des programmes et des services qui répondent aux forces et aux besoins uniques de chaque apprenant. Des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et centrées sur l'apprenant offrent des occasions équitables pour tous. Des milieux d'apprentissage inclusifs respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif et physique.

## Accessibilité pour tous

L'accessibilité pour tous est guidée par le *Code des droits de la personne* de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. L'accessibilité, l'inclusion, l'équité et la diversité sont fondamentales pour la pratique quotidienne de l'enseignement et de l'apprentissage. Les pédagogues défendent le droit de chaque apprenant d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et d'en bénéficier, car ils comprennent les besoins uniques liés aux contextes géographiques et socioéconomiques. Ils créent des occasions pour chaque apprenant de mettre en valeur ses capacités et de participer pleinement à son apprentissage. La mise en œuvre de stratégies d'adaptation, comme la technologie d'assistance, de contenus accessibles et d'une conception inclusive pour l'enseignement et l'apprentissage permet de respecter les forces et les besoins de chaque apprenant.

## Éducation de l'enfance en difficulté

Chaque apprenant a son propre profil distinct. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, un comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) peut déterminer qu'un apprenant est atteint d'une anomalie de comportement ou de communication, d'ordre intellectuel ou physique, ou d'anomalies multiples. Selon le Règlement de l'Ontario 181/98 : Identification et placement des élèves en difficulté, une équipe interdisciplinaire doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) qui tient compte des forces, des besoins et des capacités de l'apprenant. Les pédagogues étant responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif décrits dans le PEI.

## Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

*Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :*

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre* ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
  - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.  
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

## Section B : Conception des cours menant à une QA

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ce règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, comme approuvé par le registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre réussit un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

### Annexe C : Qualifications additionnelles en une partie

Ce cours de l'annexe C permet aux pédagogues d'accroître leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre le cours d'/de <titre>.

### Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Enseignante associée ou enseignant associé* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

L'objectif du présent cours est d'aider les candidats à développer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles des enseignants associés afin d'appuyer et de pouvoir susciter l'engagement des étudiants en enseignement. Les enseignants associés accueillent et encadrent les étudiants en enseignement tout au long du stage pratique du programme de formation initiale à l'enseignement. Le cours leur permet de comprendre le rôle et les responsabilités des enseignants associés en tant que pédagogues et mentors. Les pédagogues qui obtiennent la QA *Enseignante associée ou enseignant associé* pourront améliorer leurs compétences en mentorat en appliquant leurs connaissances et en façonnant leurs pratiques pédagogiques pour favoriser l'apprentissage réciproque et le perfectionnement professionnel dans un milieu d'apprentissage sécuritaire.

**Enseignante associée ou enseignant associé** permet aux candidats de développer et d'appliquer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières par rapport aux éléments requis suivants :

### **Fondement antioppression**

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre de programmes et de pratiques
- aborder les préjugés, la discrimination et les barrières individuels et systémiques ainsi que les manifestations de pouvoir et privilège
- aborder la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- connaissance de l'histoire qui a mené la colonisation des idéologies, des perspectives et des pratiques qui ont une incidence sur l'éducation en Ontario
- recours à des pratiques d'autoréflexion avec les étudiants en enseignement afin de comprendre les préjugés personnels et de favoriser l'ouverture d'esprit.

### **Normes de déontologie de la profession enseignante et Normes d'exercice de la profession enseignante**

- importance des normes d'exercice et de déontologie comme fondements théoriques dans la présente qualification additionnelle
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification de programmes
- établissement de relations et mentorat axé sur les besoins, les motivations et le vécu de l'étudiant en enseignement en tant qu'apprenant adulte.

### **Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit**

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus pédagogiques et les processus d'apprentissage
- connaissances du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **Politique d'aménagement linguistique (PAL)**

- mandat des écoles de langue française de l'Ontario et les politiques connexes à la présente qualification additionnelle
- processus et pratiques liés à l'enseignement et l'apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l'identité francophone de l'apprenant
- environnement d'apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

## Curriculum de l'Ontario ainsi que les politiques, cadres, lignes directrices, stratégies et ressources actuels qui y sont liés du ministère de l'Éducation

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés à la présente qualification additionnelle
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources de l'Ontario qui se rapportent à la présente qualification additionnelle
- politiques, processus et pratiques pour promouvoir l'ouverture à l'innovation, à des approches pédagogiques culturellement inclusives et à la démocratisation du savoir.

## Législation et règlements de l'Ontario actuels

- législation (p. ex., *Code des droits de la personne* de l'Ontario, *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap.15, et *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*) et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne, l'accessibilité et la protection de la vie privée pour tous
- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation et aux pratiques provinciales en vigueur.

## Apprentissage pour tous

- planification de processus et de programmes pour fournir des occasions équitables à chaque apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage et apprentissage par l'expérience)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de l'engager à atteindre ses objectifs d'apprentissage
- rôle des enseignants associés consistant à modéliser les pratiques faisant valoir les besoins de tous les apprenants
- stratégies pour inspirer la confiance et le respect des familles, des partenaires communautaires et des paraprofessionnels à l'école et ailleurs
- démonstration de pratiques qui répondent aux besoins d'apprentissage et au vécu des étudiants en enseignement
- intégration et application des ressources des conseils scolaires et des services d'agences communautaires.

## Accessibilité pour tous

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- défense de la nécessité de ressources et de services qui répondent aux besoins cognitifs, sociaux, affectifs, physiques et contextuels de chaque apprenant
- stratégies d'adaptation, soutiens et technologies d'assistance qui appuient l'apprentissage et favorisent l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- identification et promotion d'espaces d'apprentissage accessibles

- stratégies axées sur la collaboration avec les parents, les tutrices et tuteurs, les familles et les personnes chargées de la garde des enfants afin de cerner les soutiens en matière d'accessibilité dont ont besoin les apprenants
- création des environnements de travail respectueux dans lesquels les étudiants en enseignement et les élèves travaillent en collaboration à titre de partenaires en apprentissage en vue de favoriser l'inclusion.

### **Éducation de l'enfance en difficulté**

- modélisation des responsabilités éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant ayant une identification dans la réalisation des objectifs individuels décrits dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions.

### **Recherches en éducation**

- recherches et littératures courantes liées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à la présente qualification additionnelle
- recherches qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société et leurs incidences sur l'apprentissage et le bien-être
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques en appui à l'apprentissage
- recherches qui favorisent l'établissement de relations et la création de milieu sécuritaires et inclusifs pour les enseignants associés et les étudiants en enseignement (p. ex., possibilités de poser des questions, d'exprimer son désaccord et de prendre des risques)
- responsabilité des enseignants associés de comprendre et de mettre en œuvre les politiques et les ressources du conseil scolaire dans le cadre de la planification de programmes
- engagement en faveur de l'apprentissage continu par l'utilisation et la modélisation de pratiques fondées sur la recherche et des données probantes auprès des étudiants en enseignement.

### **Mise en application des théories d'apprentissage et d'enseignement**

- théories et pratiques liées à la pédagogie et l'andragogie à l'appui de l'apprentissage dans un milieu inclusif
- cadres de travail théoriques et principes fondamentaux qui sous-tendent la présente qualification additionnelle
- théories sur le développement et le façonnement de l'identité afin d'appuyer le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories d'apprentissage pour développer le profil et les identités de l'apprenant
- stratégies pour encourager les étudiants en enseignement à orienter leur propre apprentissage et à appliquer les théories dans leur pratique
- apprentissage réciproque entre les enseignants associés, les étudiants en enseignement et les apprenants pour favoriser la diversité des choix, la pluralité des voix et l'engagement.

## Soutiens pour l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif et physique de l'apprenant
- collaboration et respect entre les enseignants associés et les étudiants en enseignement pour mettre en œuvre des programmes qui tiennent compte des expériences, des identités, des besoins et du bien-être de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant
- pédagogies critiques et pratiques qui appuient le bien-être et l'efficacité de l'apprenant
- possibilités de transmettre les connaissances aux étudiants en enseignement et d'accéder à des soutiens avec eux au sein du système scolaire et ailleurs.

## Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes qui s'alignent avec les principes et les processus énoncés dans le curriculum et les politiques de l'Ontario
- processus et pratiques adaptés et axés sur la culture pour offrir des occasions d'apprentissage qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- pratiques d'évaluation pour :
  - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter son enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
  - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
  - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- stratégies pour souligner l'importance de l'apprentissage par l'enquête et compétences transférables
- modèles expérientiels d'auto-réflexion et d'enquête pour les enseignants afin d'aider les étudiants en enseignement à s'auto-évaluer et à appliquer la rétroaction qui leur est fournie
- possibilités d'explorer, sur les lieux et en contexte, l'élaboration de pratiques et de politiques d'évaluation en Ontario
- mise en évidence de la triangulation des données d'évaluation pour orienter l'enseignement
- stratégies visant le transfert graduel de la responsabilité pour les pratiques d'évaluation et mettant l'accent sur le coapprentissage et la codirection
- application du *Guide d'agrément* à la formation à l'enseignement, ainsi qu'aux politiques et aux ressources d'évaluation des facultés, afin de fournir aux étudiants en enseignement de la rétroaction descriptive axée sur la croissance.

### **Planification des itinéraires d'études et des transitions**

- processus et pratiques qui appuient toutes transitions (p. ex., utilisation de ressources communautaires pour sensibiliser les apprenants aux diverses itinéraires de carrière)
- conception du curriculum basée sur les objectifs d'apprentissage et de carrière des apprenants
- occasions d'apprentissage pour tous les itinéraires d'études (p. ex., formation d'apprentis, collégiale, universitaire et en milieu de travail) et programmes d'études (p. ex., immersion française, Majeure Haute Spécialisation)
- pratiques pour développer les compétences transférables afin de soutenir l'apprentissage tout au long de la vie
- enseignement comme profession innovante grâce à l'application de tâches authentiques, ainsi qu'au développement de compétences et à leur transférabilité
- communication des itinéraires et planification de la transition pour les enseignants en début de carrière (p. ex., soutiens aux programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant, sélection de cours menant à une QA).

### **Milieu d'apprentissage sécuritaire, équitable et inclusif**

- politiques et processus pour créer et soutenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui respectent la diversité et qui encouragent la pensée critique (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- milieux d'apprentissage inclusifs qui facilitent l'apprentissage et favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir
- connaissance de la communauté et de la culture locales afin de créer des milieux inclusifs qui tiennent compte du vécu de chaque apprenant
- cocréation d'attentes et de routines qui appuient des pratiques de gestion de classe sécuritaires et inclusives
- reconnaissance de la diversité des compétences linguistiques des enseignants associés et des étudiants en enseignement afin de créer un milieu d'apprentissage inclusif
- pratiques adaptées aux espaces d'apprentissage pour qu'ils reflètent les besoins et les motivations des apprenants (p. ex., nouvelles technologies, apprentissage par l'expérience).

### **Enseignement et apprentissage basés sur les principes de l'apprentissage électronique**

- intégration des technologies de l'information et de la communication pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage réciproques parmi les enseignants associés, les étudiants en enseignement et les apprenants
- ressources technologiques et de communication pour approfondir les connaissances professionnelles à l'appui de l'apprentissage et de la responsabilisation

- communication et rétroaction qui encouragent les étudiants en enseignement à appliquer dans leur pratique les normes de la profession enseignante, les recommandations professionnelles et les lignes directrices concernant l'utilisation sécuritaire et éthique des médias et outils numériques afin d'assurer la sécurité, le droit à la vie privée et le bien-être des apprenants
- démonstration de l'utilisation des technologies d'assistance conformément aux cadres de conception universelle et aux protocoles d'accès
- modélisation de l'application des principes de l'apprentissage en ligne et établissement de liens entre le contenu du programme de formation à l'enseignement et la pratique dans les salles de classe de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année (p. ex., programmation de l'enseignement hybride)
- dialogue professionnel sur le développement des compétences chez les enseignants, la sélection judicieuse d'outils numériques et l'intégration de la technologie comme ressource d'apprentissage.

### **Pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture**

- rôle des enseignants associés consistant à mettre en œuvre et à utiliser des approches culturelles de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pratiques pédagogiques adaptées et axées sur la culture qui reflètent une compréhension des diverses identités de chaque apprenant
- démonstration des exemples pour trouver, choisir soigneusement, utiliser et partager des ressources pédagogiques culturellement inclusives qui appuient l'apprentissage pour favoriser l'engagement, la responsabilisation et le bien-être de l'apprenant
- sensibilisation à l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- stratégies visant à mettre en avant les pratiques adaptées et pertinentes sur le plan culturel comme fondement de l'enseignement en Ontario (p. ex., le vécu de différentes communautés, l'établissement de liens interdisciplinaires, la remise en question des préjugés)
- importance de la diversité en matière de compétences et d'expériences parmi les étudiants en enseignement, les collègues et les apprenants pour favoriser la diversité au sein de la profession enseignante.

### **Justice sociale et citoyenneté démocratique**

- politiques liées à la citoyenneté démocratique à l'échelle locale, nationale et mondiale
- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité et favorisent la justice sociale
- stratégies visant l'établissement de consensus, la promotion des intérêts, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- collaboration entre l'apprenant, l'étudiant en enseignement, l'enseignant associé, les parents et la communauté pour favoriser la justice sociale
- responsabilité de l'enseignant associé de montrer l'exemple en matière de pratiques qui ancrent la justice sociale dans l'école et la communauté en vue d'y inculquer une culture d'équité.

## Durabilité environnementale

- responsabilités partagées et partenariats qui favorisent la justice écologique
- établissement de partenariats avec divers intervenants afin d'intégrer des politiques, des pédagogies, des pratiques et des ressources liées à la durabilité environnementale
- processus qui engagent les apprenants en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale et économique
- lois municipales, provinciales et fédérales ayant une incidence sur la prise de décisions en réponse à l'évolution du secteur de l'environnement
- pratiques pédagogiques qui incorporent des discussions sur la durabilité, l'empreinte écologique et les façons dont les autochtones envisagent les relations avec la nature.

## Responsabilité partagée pour l'apprentissage

- processus et pratiques pour favoriser la communication et la collaboration avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, les Gardiennes et Gardiens du savoir, et la communauté à l'appui de l'apprentissage
- partenariats avec les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les Aînés, et les Gardiennes et Gardiens du savoir qui valorisent la prise de décision partagée, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
- stratégies adaptées à la culture qui permettent aux familles de s'orienter dans le système d'éducation et qui favorisent l'apprentissage, l'épanouissement, la résilience et le bien-être.

## Communautés d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective
- recherche et leadership pour faire évoluer sa pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- sensibilité culturelle qui répond aux contextes uniques de différentes communautés scolaires afin de renforcer la pratique professionnelle (p. ex., écoles de langue française, de langue anglaise, urbaines, rurales, publiques, privées, indépendantes)
- communication et collaboration entre les enseignants associés, les étudiants en enseignement, les écoles et les agents de liaison des facultés pour tisser des liens avec les communautés de pratique
- dialogue et enquête auprès des étudiants en enseignement concernant les possibilités de perfectionnement, les défis et les responsabilités associés aux premières années de carrière en enseignement
- autoréflexion et dévouement à l'égard du perfectionnement professionnel continu qui contribue à renforcer l'engagement au sein de la communauté scolaire.

## Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la QA *Enseignante associée ou enseignant associé* sont accessibles sur le site web de [l'Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000  
Sans frais (Canada et États-Unis) :  
1.833.966.5588  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UC-oeeo.ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/lifr)